

COMMUNE D'ORSAY -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2016

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard (à partir de 20h55), Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Alexis Foret, Claudie Mory, François Rousseau, Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes (à partir de 21h30), Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Gabriel Laumosne, Yann Ombrello, Frédéric Henriot, Isabelle Ladousse, Rémi Darmon, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane.

Absents excusés représentés :

Marie-Pierre Digard (jusqu'à 20h55)
Mireille Ramos
Astrid Auzou-Connes(jusqu'à 21h30)
Stéphane Charoussat

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à Raymond Raphaël

Absents :

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents à 20h30 29
Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2016-04 – FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

Extrait de la présente délibération
affiché le 15 FEV. 2016
à la porte de la Mairie en application
des articles R.2121-11 et L.2121-25 du
Code général des collectivités territoriales
Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 16 FEV. 2016

Pour extrait conforme
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Acte à classer**2016-04**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2016-02-16T10-37-10.00 (MI200393223)**Identifiant unique de l'acte :** 091-219104718-20160216-2016-04-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**Date de décision :** 16/02/2016**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.10. Divers**Acte :** 2016-04 - FINANCES - ROB.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/16 à 10:37

Par CAPRON Sylvia**Transmis**

Date 16/02/16 à 10:37

Par CAPRON Sylvia**Accusé de réception**

Date 16/02/16 à 10:43

Acte à classer

2016-04Bis

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2016-02-16T16-20-38.00 (MI200401333)

Identifiant unique de l'acte : 091-219104718-20160216-2016-04Bis-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport d'Orientations Budgétaires

Date de décision : 16/02/2016



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : [2016-04 Bis.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/02/16 à 16:20

Par [CAPRON Sylvia](#)

Transmis

Date 16/02/16 à 16:20

Par [CAPRON Sylvia](#)

Accusé de réception

Date 16/02/16 à 16:28

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Note de présentation

Rapporteur : Monsieur Le Maire

La loi d'orientation n° 96-142 du 21 février 1996, relative à l'administration territoriale de la République, codifiée aux articles L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et modifiée par l'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, dispose que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Par ailleurs, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs est prévue. Ce rapport donne lieu à débat dont il est pris acte par une délibération spécifique. Il fait l'objet d'une publication.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a vocation à présenter le cadre général de la préparation du budget primitif, notamment les conditions de son équilibre. En aucun cas, il n'a à entrer dans le détail des différentes inscriptions, lesquelles restent à ce stade soumises à arbitrages.

Il permet :

- de faire le point sur la situation financière de la collectivité,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables exogènes (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires...) ou endogènes (investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de discuter des priorités du prochain budget primitif.

Le présent document comprend :

Contexte général : situation économique et sociale et diagnostic financier de la commune pour 2015

Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité pour 2016

Zoom sur l'endettement de la collectivité

I. Contexte général : situation économique et sociale

- Situation globale

Après une année de stagnation (+ 0,2 % en 2014), la croissance française devrait très légèrement dépasser 1 % en 2015.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va bénéficier de plusieurs facteurs favorables, tels que la baisse du prix du pétrole depuis l'été, la faiblesse de l'euro et la bonne santé des principaux partenaires d'échange, tirant la croissance hexagonale.

Dans ce contexte économique, le projet de loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et propose des mesures à la fois pour en atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements.

La contribution des collectivités locales à la réduction des déficits publics ampute la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 11 milliards d'euros sur la période 2015-2017 et représentera en 2016, comme en 2015, 3,67 milliards d'euros (reconduite en 2017 en plus de la réforme de la DGF).

- Situation de la collectivité

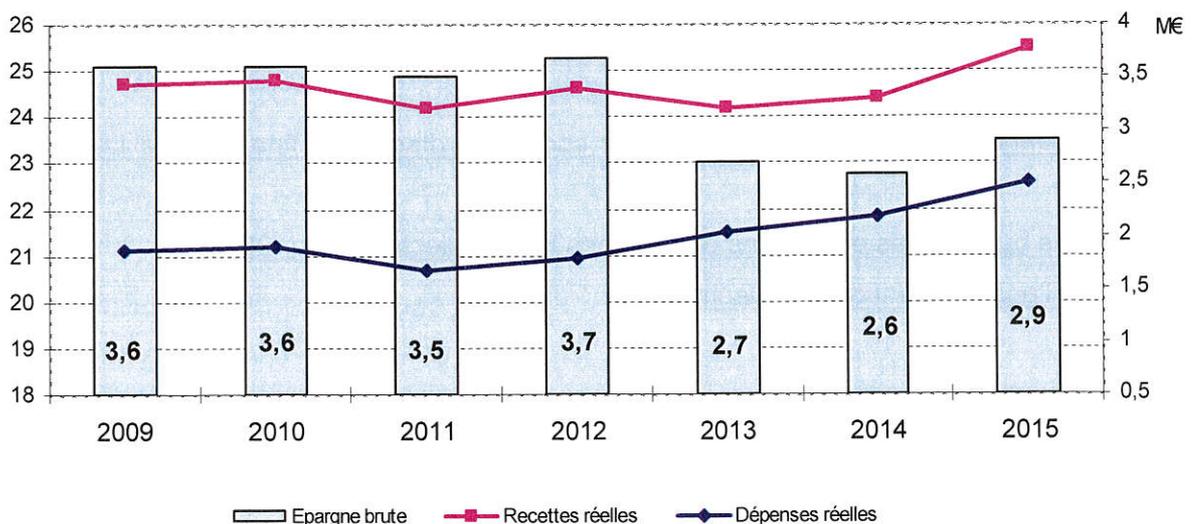
Diagnostic financier de la commune d'Orsay en 2015 :

La contribution à la réduction des déficits publics a impacté lourdement la collectivité puisque la dotation globale de fonctionnement a baissé de 512 k€, représentant près de 8 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. Elle n'a pas été entièrement compensée par la dynamique des bases fiscales (+ 400 k€).

Coté dépenses, l'année 2015 a été marquée par l'effet double de la baisse du prix du pétrole et l'exécution en année pleine du groupement de commandes pour la fourniture de gaz amortissant ainsi l'augmentation du coût de l'énergie (constitué pour 60 % de taxes).

L'année 2015 se termine avec une épargne brute prévisionnelle supérieure de 300 k€ à celle de 2014, pour atteindre environ 2,9 M€. Cette épargne sert à rembourser le capital dû au titre des emprunts déjà contractés et à financer une partie des investissements.

Evolution de l'épargne brute et de ses composantes depuis 2009 (CA)



La section de fonctionnement de l'exercice 2015

✓ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de l'ordre de 1 % par rapport à 2014.

- La maîtrise des **dépenses à caractère général** (fluides, denrées alimentaires, prestations de services, contrats de maintenance...) s'est concrétisée par une baisse de 3 % par rapport à 2014 :
 - la maîtrise des dépenses de fluides (- 4 %), due pour partie au groupement de commandes pour la fourniture du gaz, à la baisse du prix du pétrole et à un hiver particulièrement clément,
 - hors fluides, les autres postes baissent également, cette baisse étant due à une exécution budgétaire très prudente de la part des services dans le contexte très tendu de restriction des dotations.

Les dépenses à caractère général représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- S'agissant de l'évolution de **la masse salariale**, il est constaté une augmentation de 351 325 € entre le réalisé 2014 et le réalisé 2015 soit une évolution de 2,55 %.

Le point d'indice de la fonction publique étant gelé depuis juillet 2010, cette augmentation provient essentiellement :

- de l'impact des nouvelles activités périscolaires (NAP) sur une année pleine, impliquant l'emploi de près de 40 agents contractuels pour un coût de 620 k€ en 2015 (soit 4,38 % du budget).
- de la revalorisation intervenue le 1er janvier 2015 des grilles indiciaires pour les agents de catégorie C et B, à hauteur de 5 points concernant les agents relevant des échelles 3 à 6, les agents relevant du grade d'agent de maîtrise et du grade de brigadier-chef principal ainsi qu'une revalorisation des grilles indiciaires de 1 à 7 points au profit des agents du premier grade du « nouvel espace statutaire » (NES) ; mesure concernant 299 agents soit une augmentation de 143 k€ bruts chargés sur l'année.
- du relèvement des taux de cotisation à la charge des employeurs (CNRACL, versement transport, assurance vieillesse, IRCANTEC), chiffré à 116 k€ d'augmentation.
- Des avancements de carrière actés dans l'année suite aux évaluations (avancements d'échelon, de grade et promotions internes), au profit de 127 agents pour un coût de 51 k€ bruts chargés sur l'année,

Augmentation contenue notamment par :

- la maîtrise des mobilités : questionnement à l'occasion de chaque départ sur le principe du remplacement, l'évolution du poste et priorité donnée à la mobilité interne afin de limiter les doublons d'emplois (notamment 1 seul tuilage avant départ retraite pendant 3 mois) et de maîtriser les recrutements ayant permis une non dépense chiffrée à 180 k€,
 - le transfert des agents voirie à la CPS intervenu le 1^{er} décembre 2015 concernant 17 agents, soit une non dépense pour le dernier mois de l'année de 52 k€,
 - la baisse du montant de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), induite par l'évolution indiciaire des agents, notamment suite à la mise en application de la réforme des catégories B et C sur 2 années consécutives, soit une non dépense de 30 k€,
 - la baisse du coût des heures supplémentaires avec la mise en œuvre de 37h30, chiffrée à 1 410,83 heures en moins soit une non dépense de 21 k€,
 - une baisse constatée du coût des demandes de validation de service soit une non dépense de 21 k€.
- Pour ce qui est de **la dette**, les frais financiers ont poursuivi leur baisse (- 20 %) en raison :
- de la diminution mécanique du capital restant dû (CRD), fruit du travail de désendettement conduit depuis 2008,
 - des intérêts qui demeurent très bas,
 - des effets du réaménagement de la dette fin 2014 et début 2015 (cf ci-dessous *///- Zoom sur la dette*).
- Le fonds de péréquation (FPIC) a représenté + 128 k€ par rapport au CA 2014 pour s'élever à 325 k€.

✓ Du côté des recettes :

Le budget 2015 se caractérise par une **baisse des dotations** cumulées de l'Etat (FPIC et DGF) de 1,4 k€ depuis 2010. Pour 2015, cette baisse représente 639 k€. Les recettes réelles ont baissé de 0,5 % par rapport à 2014.

Les baisses de dotations n'ont pas pu être compensées par les autres recettes :

- ❖ les recettes liées aux produits des services ont été inférieures de 1,7 % à celles de 2014. Le principal poste impacté est celui des redevances d'occupation du domaine public suite à l'arrêt des différents chantiers (Résidence Elégance, 8 Arpents, Sainte-Suzanne). Les recettes liées au stade nautique ont crû de plus de 8 % du fait notamment d'une météo favorable. Les autres postes sont relativement stables.
- ❖ la fiscalité : à taux constants, les recettes liées à la fiscalité directe locale ont augmenté d'environ 400 k€ sans augmentation des taux.
- ❖ la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (droits de mutation) : + 25 % / budget 2014, soit + 200 k€.

Les investissements de l'exercice

✓ Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de 5,36 M€ se répartissent entre :

- Le remboursement du capital de la dette pour 2,72 M€, soit près de 51 % des dépenses réelles d'investissement.
- les dépenses d'équipement pour 2,64 M€ auxquels s'ajoutent 1,8 M€ d'engagements à reporter.

La Maison Tati a représenté la principale dépense d'équipement de l'exercice 2015, pour 1,6 M€ sur 2 M€ prévus au budget primitif. Une dépense de 500 k€ a été engagée pour le nouveau conservatoire conformément à l'engagement de la commune.

✓ Les recettes d'investissement hors emprunt :

Elles représentent 1,4 M€ et comprennent :

- le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 535 k€,
- la taxe d'aménagement pour 150 k€,
- l'avance sur le FCTVA dans le cadre du plan de relance des investissements instauré courant 2015, pour 310 k€,
- Les subventions du département, de la région et de la réserve parlementaire pour 220 k€,
- Le remboursement du capital des emprunts liés aux transferts de la voirie à la CAPS pour 330 k€,

✓ L'état de la dette

La commune a eu recours à l'emprunt pour 650 k€ en 2015 (1,9 M€ prévus au budget). Au 31/12/2015, le capital restant dû s'élève à 24,6 M€ soit un désendettement de 2,2 M€ par rapport à 2014. La capacité de désendettement s'élève à 8,5 ans.

II LE BUDGET COMMUNAL 2016 : tendance budgétaires et grandes orientations

Le budget 2016 sera voté le 30 mars 2016 avec la reprise anticipée du résultat 2015, comme l'an passé. Le résultat 2015 reporté devrait s'élever à environ 1,2 M€.

Le transfert de 17 agents communaux et du matériel de voirie à la Communauté Paris-Saclay n'aura pas d'impact sur l'équilibre budgétaire de l'exercice, mais aura une incidence sur les lignes comptables concernées par les transferts. Aussi, la comparaison par chapitres se fera après neutralisation des lignes impactées par le transfert.

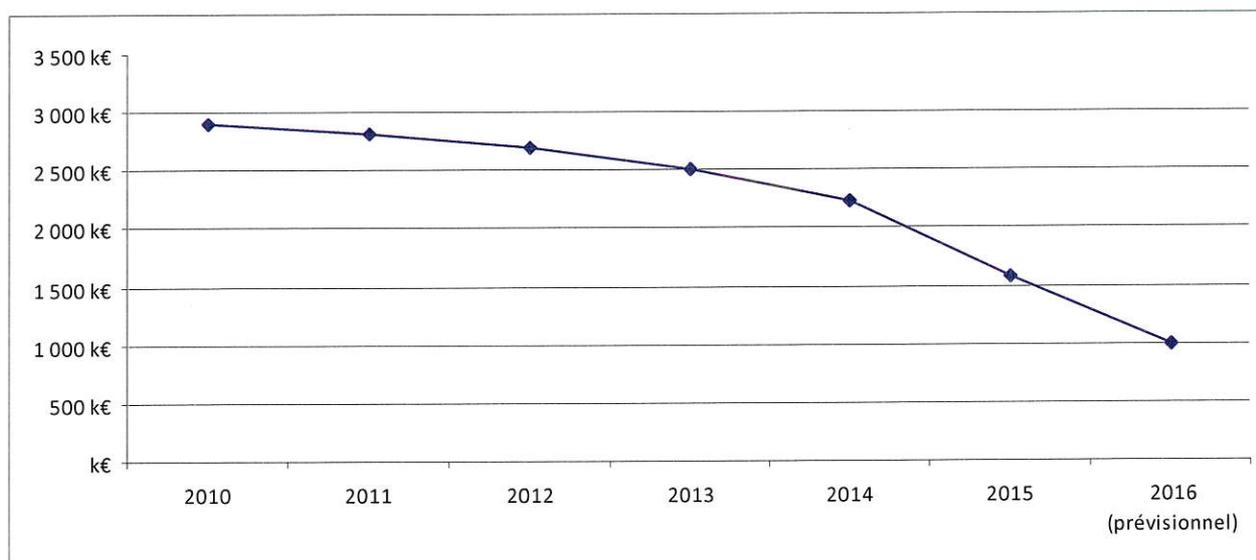
✓ Les recettes de fonctionnement

L'exercice 2016 est la deuxième année d'instauration du plan d'économies du gouvernement de 50 milliards d'euros décliné sur trois ans (2015-2017), qui représente un prélèvement de 11 milliards d'euros pour le bloc communal.

- ❖ Le prélèvement opéré en 2016 sur la DGF représentera 1,83 % des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2014 (hors recettes exceptionnelles), soit environ 450 k€ pour le budget communal. **Le cumul de ce prélèvement depuis 2014 s'élève à 1,1 M€.**

	Prélèvement opéré sur la DGF	% Recettes réelles fonctionnement N-2
2 014	- 190 381	0,75%
2 015	- 443 211	1,83%
2 016	- 510 000	1,83%
Total cumulé	- 1 143 592	

Ci-dessous, l'évolution de la DGF cumulée avec le prélèvement opéré sur la fiscalité lié au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) depuis 2010 :



Les prélèvements du FPIC sont estimés à 400 k€ en 2016, soit + 23 % par rapport à 2015 (en attente de notification).

Ainsi, depuis 2010, la baisse cumulée des recettes fiscales liée à la péréquation et à la chute des dotations s'élève à 2 M€.

- ❖ Du point de vue de la fiscalité, l'augmentation des bases au titre de la loi de finances 2016 est fixée à 1 %. L'augmentation des bases physiques devrait être de l'ordre de 1,3 % (intégration des nouveaux logements de la résidence *Cottage Côté Parc* rue Louis Scocard) soit une augmentation globale prévisionnelle des bases de 2,3 % représentant un produit fiscal d'environ 400 k€.

L'évolution des bases depuis 2008 est régulière et de l'ordre de 2,6 % par an (bases « Parlement » + bases physiques).

Quant aux taux communaux, ils resteront identiques en 2016.

❖ Concernant les autres recettes :

- les produits des services devront être sensiblement identiques à 2015,
- le nouveau plan de stationnement devrait engranger des recettes supplémentaires à hauteur de 110 k€ pour atteindre 240 k€ de recettes,
- les droits de mutation ont été évalués à 750 k€ pour un réalisé de 800 k€ en 2015.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter de 1,5 %.

Les dépenses de fonctionnement

Dans ce contexte et compte tenu de l'engagement pris de ne pas toucher à la fiscalité des ménages, les dépenses de fonctionnement seront cette année encore contenues pour limiter au maximum l'effet ciseaux dû à l'augmentation mécanique de certaines dépenses et à la baisse des dotations. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devraient baisser de 2,5 %.

- **Les charges à caractère général** représentent 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles baisseront de 7 % par rapport au budget 2015. Les fluides (gaz, électricité, carburant, eau) devraient croître de l'ordre de 1 % au global. A périmètre constant, les dépenses liées à l'électricité ne devraient pas croître du fait de l'adhésion au groupement de commandes du SIPPAREC qui permet de compenser l'accroissement des taxes.
- Pour l'année 2016, **les charges de personnel** évolueront à la baisse compte tenu de la diminution des effectifs, notamment du fait du transfert des agents voirie vers la CPS.

Cette baisse doit toutefois être atténuée par notamment :

- la mise en œuvre de l'accord « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) pour la 1ère année qui ne concernerait que les catégories B, consistant en la transformation d'une partie du montant indemnitaire (278 € de primes) en points d'indices majorés qui seront intégrés aux grilles (+ 6 points) dont l'effet devrait se produire dès le 1er janvier 2016,
- les avancements de carrière actés dans l'année suite aux évaluations (avancements d'échelon, de grade et promotions internes) et les évolutions de carrière suite aux réussites concours (estimé à 82 k€),

Il est donc proposé un budget 2016 (chapitre 012 dans sa globalité) de 13,9 M€, en baisse de 2 % par rapport au prévisionnel 2014 et après neutralisation du transfert voirie pour 2016.

- Prélèvement au titre de la loi SRU : **le taux de référence des logements sociaux** passe 20 % à 25 % de 2015 à 2016 (loi ALUR) ce qui se traduit pour la commune par une « amende » à payer d'un montant de près de 60 k€ pour un taux de logements sociaux de 21,23 % au 1^{er} janvier 2016.

Evolution du prélèvement opéré sur la fiscalité au titre de la loi SRU :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SRU (net)	191 500 €	112 531 €	71 408 €	67 698 €	163 435 €	35 909 €	60 000 €

- **Quant aux autres charges de gestion courante** (subventions aux associations, participations aux syndicats), elles baisseront au global de 26 k€ suite notamment à l'effort demandé aux associations dans la réduction des dépenses communales.
- **Le poids de la dette** poursuivra sa diminution : les frais financiers s'élèveront à 900 k€ (- 211 k€ / CA 2014).

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, y compris celles liées à la masse salariale, l'épargne brute devrait dépasser légèrement 2 M€ en 2016, contre 1,3 M€ l'an passé au budget primitif.

B . La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En 2016, le coût du remboursement en capital de la dette atteindra 2,5 M€ soit 200 k€ de moins qu'en 2015.

Le montant total des dépenses réelles d'équipement devrait se situer aux alentours de 2 M€ dont 1 M€ d'entretien du patrimoine. Les investissements structurants seront notamment ceux liés au contrat départemental d'optimisation énergétique pour 250 k€.

2. Les recettes d'investissement

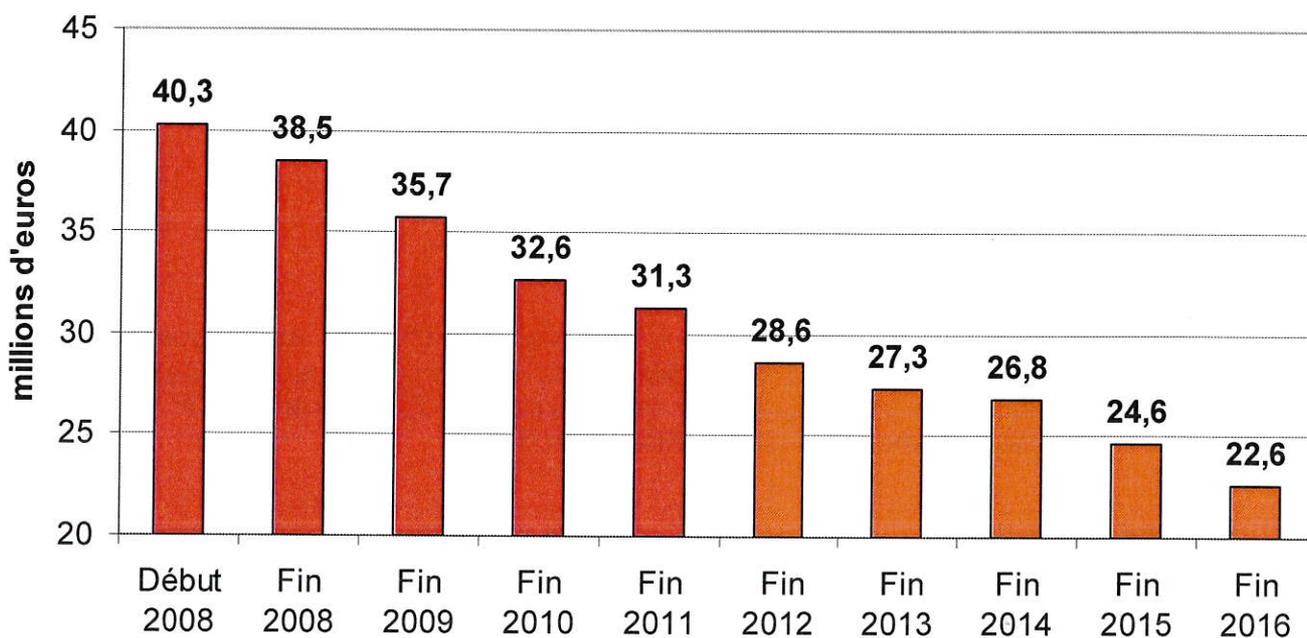
- La recette correspondant au FCTVA, qui rembourse aux communes une partie de la TVA deux ans après les dépenses d'investissement, devrait s'élever à 360 k€ en 2016.
- La taxe d'aménagement devrait s'établir à 150 k€,
- Les subventions d'équipement seront demandées pour chaque opération éligible mais seule la recette liée au contrat départemental peut à ce jour être inscrite car notifiée, soit 128 k€.
- L'emprunt : le montant pour équilibrer le budget s'élèvera à 500 k€.

III. Zoom sur la dette communale :

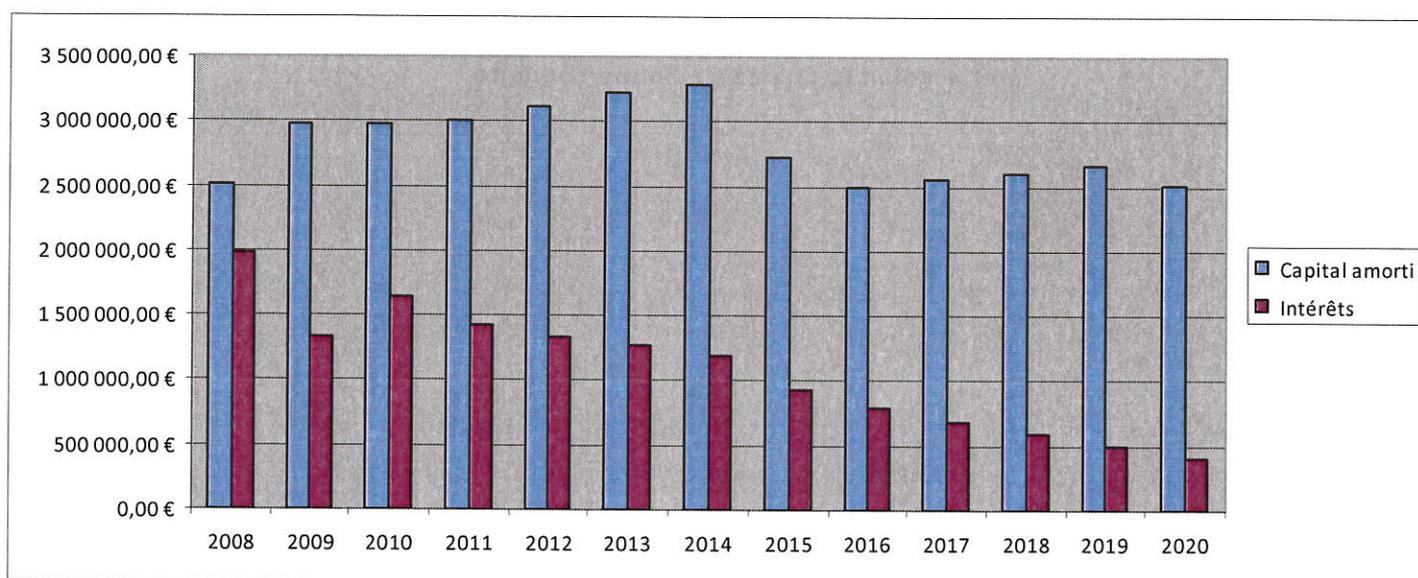
S'agissant du stock de dette : le capital restant dû (CRD) s'élevait à 24,6 M€ fin 2015 contre 26,8 M€ fin 2014. Il devrait atteindre 22,6 M€ fin 2016 si l'emprunt de 500 k€ est mobilisé.

Evolution de l'encours de dette depuis 2008 :

Dette de la ville d'Orsay

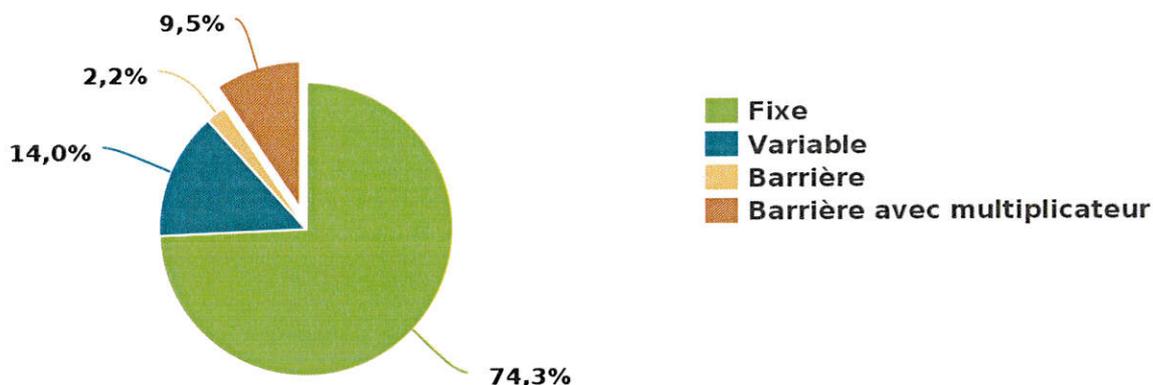


Les flux de remboursement (charges d'intérêt + amortissement) de la dette ci-dessous montrent l'effet du réaménagement fin 2014 et début 2015 de près de 50 % de la dette.



Au 31/12/2015, l'encours de la dette est composé à 74,3 % d'emprunt à taux fixe et à 14 % d'emprunt à taux variable. Les emprunts à barrière sont des emprunts souscrits avant 2008 et dont le réaménagement n'a pu être effectué compte tenu du coût de sortie trop lourd à supporter. La durée de vie résiduelle (c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette) des emprunts à barrière est de 5 ans.

Dettes par type de risque (avec dérivés)

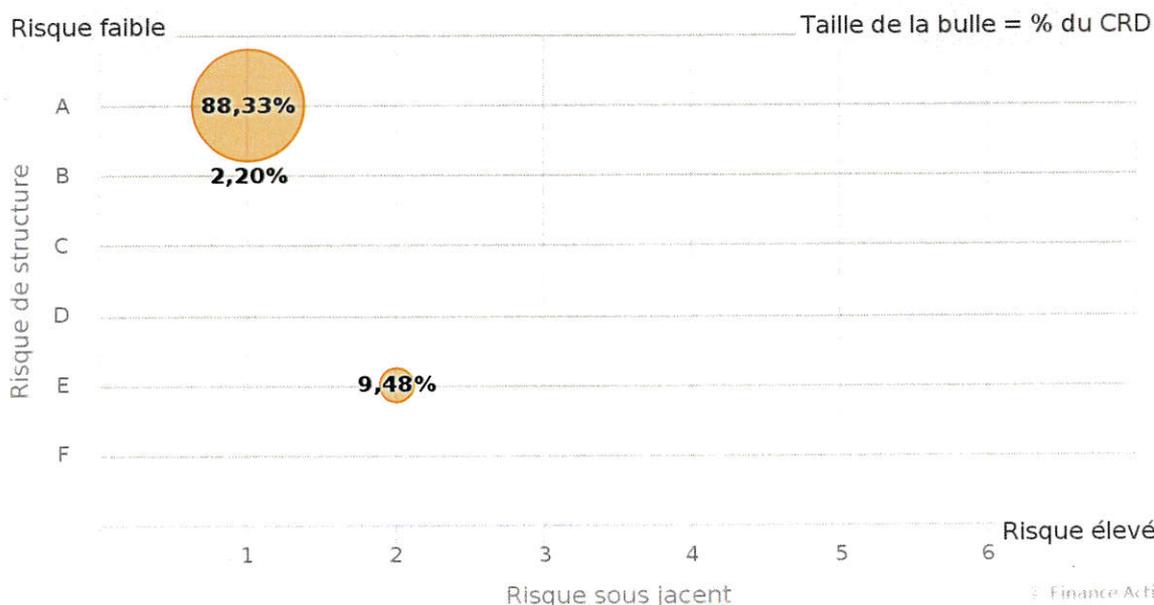


© Finance Active

La structure de la dette selon la charte de bonne conduite dite « Gissler » montre que la majorité de la dette est constituée d'emprunts à risque faible. Tous les emprunts souscrits depuis 2008 sont classés 1A. Par ailleurs, au 1/1/2016, le taux moyen s'élève à 3,26 % contre 3,36 % pour les communes et EPCI de la même strate (source Finance Active).

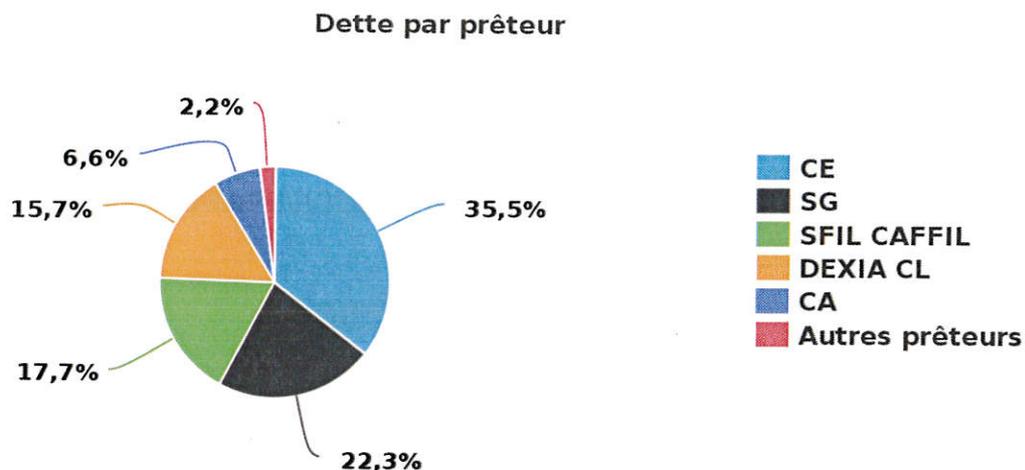
Dettes par type de risque		
Type	Encours	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	18 614 788 €	3,35%
Variable	3 513 082 €	1,73%
Barrière	549 899 €	3,59%
Barrière avec multiplicateur	2 373 899 €	4,72%
Ensemble des risques	25 051 668 €	3,26%

Dettes selon la charte de bonne conduite



© Finance Active

La majorité de la dette est détenue auprès de la Caisse d'Epargne (35,5 %) et de la Société Générale (22,3 %).



Enfin, la durée de vie résiduelle est de 10 ans et 5 mois contre 13,7 années pour les communes et EPCI de la même strate (source Finance Active).

L'encours moyen de la dette par habitant s'élève à fin 2015 à 1 520 € par habitant contre 957 € pour les communes issues de la même strate. Il s'élevait pour Orsay à 1 650 € par habitant au CA 2014 et 2 400 € début 2008.